

AFFAIRE N° 9.- Acquisition d'un terrain de 6.000 m2, sis au Chaudron en vue de la construction d'un marché.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 6.000 m2, au prix de 700 Fm le mètre carré, en vue de la réalisation d'un marché, voire d'un parking.

Ce terrain qui nous est cédé par la S.I.D.R. est situé au centre du complexe d'habitation du Chaudron en face de l'emplacement de la future Mairie en plein centre résidentiel.

Cette opération est excellente pour la Commune puisque le service des Domaines fait ressortir le prix exceptionnellement bas consenti à la Commune alors que les ventes pratiquées dans ce secteur sont de l'ordre de 4.000 Fm le mètre carré de terrain.

Je vous prie, en conséquence, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain.

La dépense correspondante, soit 4.200.000 Fm CFA, pourrait être prélevé sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

xx

xx

xx